

Qui ? Quand ? Quoi ?

Le bulletin périodique de la Commune de Limersheim.

Numéro 049 – octobre 2025

Chers habitants,

Edito du Maire

L'automne s'installe doucement, et avec lui, une nouvelle saison de projets et de rencontres pour notre commune. Ces dernières semaines ont été marquées par de nombreuses avancées : travaux d'aménagement, rénovations, initiatives citoyennes... autant de signes d'un village qui évolue, porté par l'énergie de ses habitants.

La rentrée scolaire s'est déroulée dans une ambiance sereine et joyeuse. Les enfants ont retrouvé le chemin de l'école avec le sourire. Le petit déjeuner convivial partagé avec les familles a été un beau moment de rencontre.

Nous avons également le plaisir de vous inviter à plusieurs événements marquants :

- Le concert d'orgue, qui aura lieu le samedi 11 octobre, promet un moment musical exceptionnel dans notre église.
- La journée de nettoyage, prévue le samedi 18 octobre, est l'occasion de prendre soin de notre village ensemble. Un appel est lancé à tous les bénévoles : rendez-vous dès 9h pour une matinée d'action citoyenne.
- Les samedis 8 et 15 novembre, dès 9h, nous vous invitons à venir rafraîchir la salle Saint-Denis avec un coup de pinceau. Un moment convivial à partager, pour embellir ensemble notre commune.
- Enfin, la cérémonie de commémoration de l'Armistice se tiendra le mardi 11 novembre. Nous vous attendons nombreux pour rendre hommage à celles et ceux qui ont donné leur vie pour la paix.

Merci à toutes et tous pour votre engagement, votre bienveillance et votre esprit de solidarité. Continuons à faire vivre notre village avec enthousiasme et fierté.

Votre Maire, Stéphane SCHAAL

A la une



Présentation du Projet 6, rue du Vin

Venez découvrir le nouveau projet Idéo et un dispositif innovant pour devenir propriétaire

5 maisons de 3 et 4 pièces en Bail Réel Solidaire

**Le Vendredi 10 octobre 2025 à 19h
Salle des Cérémonies, 4 place de l'Eglise**

Pour tout renseignement : contact@ideo-maisons.fr ou 03.90.23.50.60



L'Actualité



Quand auront lieu les prochaines élections municipales ?

Le premier tour des prochaines élections municipales aura lieu le **15 mars 2026**, et le second tour sera organisé le **22 mars** dans les communes dans lesquelles cela sera nécessaire.

Vous pouvez vérifier dès à présent sur la liste électorale de quelle commune vous êtes inscrit grâce à au service en ligne « interroger sa situation électorale ».

À savoir

Pour pouvoir être inscrit sur la liste électorale de Limersheim, vous devez vous trouver dans une des situations suivantes :

- ⇒ votre domicile se situe dans la commune (ou vous résidez dans cette commune, en étant par exemple logé chez un proche) ;
- ⇒ vous êtes soumis aux impôts locaux de la commune ;
- ⇒ vous êtes le gérant ou l'associé d'une entreprise située dans la commune.

Pour vous inscrire sur la liste électorale de Limersheim vous devez déposer une demande d'inscription au plus tard **le vendredi 6 février 2026**.

Dans certains cas, votre demande d'inscription peut être déposée plus tard. Vous pouvez ainsi demander à être inscrit sur la liste électorale jusqu'au 5 mars 2026, notamment si les événements suivants sont arrivés après le 6 février 2026 :

- ⇒ vous avez acquis la nationalité française ;
- ⇒ vous avez emménagé pour un motif professionnel ;
- ⇒ vous avez recouvré le droit de vote après en avoir été privé par décision de justice.

Quel mode de scrutin dans les communes de moins de 1 000 habitants ?

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, lors des précédents scrutins municipaux, vous aviez la possibilité de modifier la liste pour laquelle vous souhaitiez voter. Les Conseillers Municipaux étaient alors élus au scrutin majoritaire et plurinominal, à 2 tours.

Les candidats pouvaient se présenter seuls ou de manière groupée ; dans le second cas, le panachage était autorisé, c'est-à-dire que vous aviez la possibilité en tant qu'électeur de rayer des noms de la liste que vous aviez choisie puis éventuellement de les remplacer par d'autres personnes.

Les suffrages étaient ensuite décomptés individuellement par candidat, y compris pour ceux qui s'étaient présentés de manière groupée.

Désormais, dans les communes de moins de 1 000 habitants, lors des élections municipales, il sera appliqué le même mode de scrutin que dans les autres villes. Il s'agit d'un scrutin de liste proportionnel et paritaire, à 2 tours.

Les **listes doivent être paritaires** (composées d'autant de femmes que d'hommes), et **respecter une alternance une femme / un homme ou inversement**. L'application de ce mode de scrutin implique le dépôt de listes de candidats (les candidatures isolées ne sont plus possibles) et la suppression du panachage. Désormais, **si vous ajoutez ou rayez le nom d'au moins un candidat sur votre bulletin de vote, celui-ci sera considéré comme nul**. Il en sera de même si vous modifiez l'ordre des candidats.

Cette évolution a lieu car le mode de scrutin appliqué jusque-là dans les communes de moins de 1 000 habitants ne permettait pas le respect de la parité dans les conseils municipaux.



Simplifiez vos démarches civiles grâce à l'application justice .fr

Il est désormais possible de saisir la justice via l'application **justice.fr**. Cette application conçue par le ministère de la Justice propose des informations relatives à vos droits, vous informe sur les lieux de justice ou encore sur les professionnels vers lesquels vous pouvez vous tourner.

Elle permet désormais de réaliser en ligne certaines démarches en lien avec la justice. **La procédure ne doit pas exiger la présence d'un avocat**. Sur justice.fr, vous pourrez joindre toutes les pièces nécessaires via un espace personnel sécurisé et suivre l'avancée de votre demande. Vos démarches sont sécurisées grâce à la connexion FranceConnect.

Cette évolution permet de supprimer les frais postaux, les délais d'acheminement des pièces et les déplacements au tribunal pour suivre son dossier.

Quelles procédures de justice sont concernées ?

Avec cette nouvelle application, vous avez la possibilité :

1. De **vous constituer partie civile**, si vous êtes reconnu comme victime dans une procédure et si vous avez reçu un avis du tribunal. Il s'agit de la démarche la plus utilisée. Par exemple, si vous avez été victime d'un vol, vous pouvez demander au tribunal de vous accorder une somme d'argent en réparation de votre préjudice.
2. De gérer une mesure de protection en faisant **une requête au juge des tutelles**. Par exemple, vous devez gérer le compte bancaire d'une personne sous tutelle dont vous avez la charge.
3. De demander au **juge des affaires familiales** la mise en place ou la modification d'une ou plusieurs mesures dans le cadre : d'une contribution aux charges du mariage, avec ou sans enfants, d'un conflit avec l'autre parent dans l'exercice de l'autorité parentale, de la restitution de l'autorité parentale, de la résidence et droit de visite, ou d'une obligation alimentaire envers un ascendant ou un descendant.

À savoir

Le service de saisine en ligne s'adresse :

- ⇒ aux particuliers (personnes majeures) ;
- ⇒ aux personnes en charge ou bénéficiaires (majeurs protégés) d'une mesure de protection juridique en cours.

Les personnes morales et les avocats ne sont pas concernés

Comment procéder ?

Vous accédez aux différentes démarches de justice en ligne de la manière suivante (via l'application ou le site justice.fr) :

- ⇒ aller dans l'onglet « Démarches en ligne » dans la barre du haut ;
- ⇒ choisir « Saisir la Justice en ligne » ;
- ⇒ sélectionner la situation qui vous concerne : « Se constituer partie civile » / « Requêtes au juge des tutelles » / « Requêtes au juge des affaires familiales » ; puis le type de requête ;
- ⇒ une fois la requête sélectionnée, vous accéderez à la page dédiée avec toutes les informations nécessaires, vous devrez renseigner le lieu de résidence de la personne concernée par la démarche.

Si vous avez **une affaire civile en cours**, vous pourrez suivre en ligne l'état d'avancement du dossier (en acceptant au préalable la transmission par voie électronique). Cela ne peut concerner que **les affaires civiles** :

- ⇒ aller dans l'onglet « Démarches en ligne » dans la barre du haut ;
- ⇒ choisir « Suivre son affaire en ligne ».

Vous pourrez télécharger les documents rattachés et être informé par courriel de toute mise à jour du dossier ou de la mise à disposition de documents. Vous serez alerté par SMS de la date de l'audience 3 jours avant.

Quoi de neuf à Limersheim ?

Salle Communale St Denis Travaux de mise aux normes Où en est le dossier ?



Le chantier suit sont cours, la mise aux normes de l'installation électrique est désormais quasiment achevée . Elle a été réalisée par la société TM TRAVAUX de Innenheim.



La société SUHNER de Nordhouse a réalisé une issue de secours supplémentaire.



La fermeture de la porte existante a été réalisée, celle-ci sera transformée en placard destinée au bistrot des bois.



Et malgré la pluie : l'escalier s'est construit.



La nouvelle porte a été installée par la société BIEBER PVC de Mundolsheim.



À l'issue de ces travaux, la municipalité lance un appel aux bénévoles pour participer à une opération de rafraîchissement de la salle Saint-Denis. Deux matinées de peinture sont prévues les samedis 8 et 15 novembre, à partir de 9 heures. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues pour contribuer à cette initiative conviviale et collective ! Merci de vous inscrire auprès du secrétariat.

Il est important de rappeler que l'ensemble de ces travaux sont obligatoires afin de permettre l'accueil du public conformément à la réglementation des ERP.

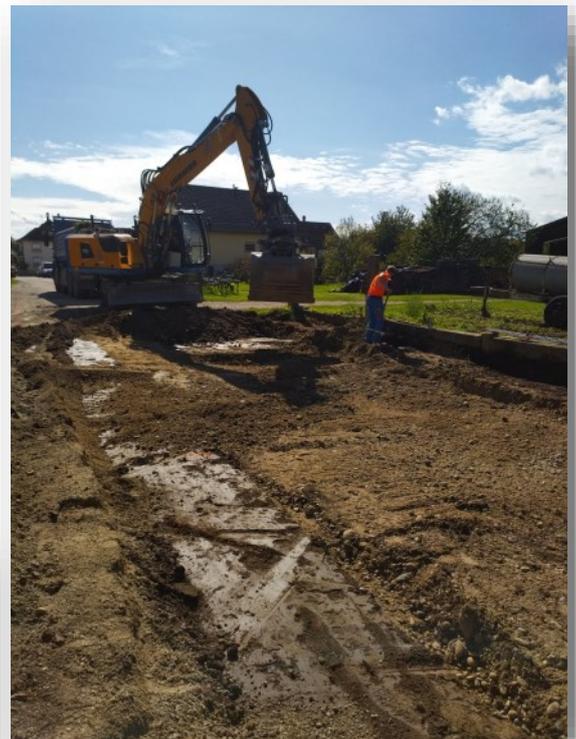


Travaux de voirie Rue des Noyers

Les travaux de voirie de la rue des Noyers ont débutés, le chantier devrait durer un mois environ, hors intempéries.



Réalisation d'un puit d'infiltration afin de favoriser l'absorption des eaux pluviales de la voirie dans le sol.



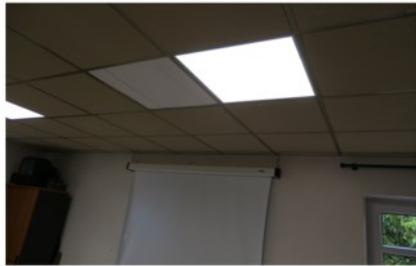
Un remblai de 60 cm a été réalisé à l'aide de gravier recyclé.



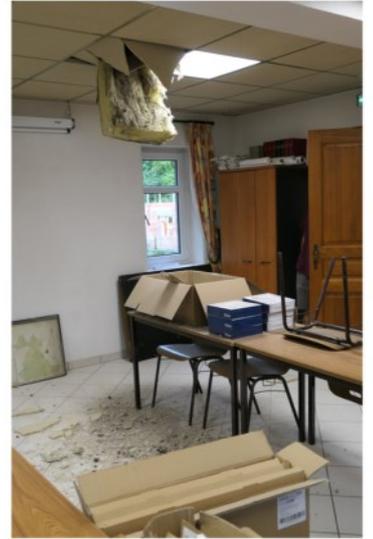
Installation de luminaires LED à la Mairie

Dans la continuité de sa démarche de transition énergétique, le bâtiment « mairie » a récemment vu l'installation de nouveaux luminaires LED dans l'ensemble de ses locaux. Ce remplacement, qui concerne les anciens dispositifs d'éclairage, vise à améliorer la performance énergétique du bâtiment tout en réduisant les coûts de consommation.

À la suite de l'installation dans la salle du conseil, un effondrement du plafond s'est produit. Heureusement, Quentin est intervenu rapidement pour effectuer les réparations nécessaires.



Un grand merci à Pierre et à Quentin



La rentrée scolaire l'école de Limersheim



La rentrée scolaire du 1er septembre s'est déroulée dans d'excellentes conditions. Les 35 élèves des deux classes, maternelle et élémentaire, ont retrouvé le chemin de l'école sans la moindre larme.

Comme chaque année, un petit déjeuner convivial a été proposé aux enfants et à leurs parents, un moment accueilli avec enthousiasme et très apprécié par tous.



Les Annonces



Urbanisme

Demandeur	Objet	Décision
	<i>A = Accordé / R = Refusé / T = Tacite</i>	
DUSCH Christine	Remplacement de 10 fenêtres 1, rue de la Gare	A : 07/08/2025
GAMBARELLI Pierre-Michel	Pose de 14 panneaux solaires photovoltaïques en surimposition sur la toiture 40, rue Circulaire	A : 12/08/2025
REBIZZI Stéphane	Construction d'une pergola bois de 12 m ² 5, rue du Lin	A : 07/08/2025
CHRISTMANN Sandra	Changement et agrandissement de fenêtres de toit déjà existants 2, rue Binnen	A : 07/08/2025
NITKA William	Construction d'une maison individuelle d'habitation rue Binnen	A : 26/08/2025
VOLLMER Gérard	Remplacement des gouttières et des tuiles 4 rue des Noyers	A : 03/09/2025

Assistante Maternelle



Liste des Assistantes Maternelles

Angélique DRUPT
Emmanuelle GRAILLOT
MAM Le Voyage du Koala

14D, rue des Noyers
56, rue Circulaire
10 rue du Vin

07-67-31-23-96
06-22-38-28-76
levoyagedukoala@gmail.com



Journée défense et Citoyenneté (J.D.C.)

Tout jeune, fille ou garçon, a l'obligation de se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant, en vue d'effectuer une Journée obligatoire Défense et Citoyenneté.

Une gestion des eaux pluviales au service de la nature

La **Gestion Durable des Eaux Pluviales** consiste à gérer l'eau prioritairement par **infiltration en minimisant les ruissellements** et ainsi l'engorgement du réseau d'assainissement. Il n'est plus question de créer des ouvrages exclusivement dédiés à la gestion de l'eau (*tels que des tuyaux ou des bassins*) mais d'attribuer une **nouvelle fonction hydraulique aux espaces existants en infiltrant au plus près la goutte d'eau** : végétalisation des centres urbains pour le confort de tous et au profit de la biodiversité, mise en place de revêtements ou pavés perméables dans les quartiers plus denses des communes, réaménagement et végétalisation des cours d'écoles qui favorisent également le bien-être des enfants.



Cette nouvelle approche est une réponse au dérèglement climatique et à l'urbanisation croissante des villes. Réintroduire la nature en ville, lutter contre les îlots de chaleur ou recharger les nappes constituent des défis majeurs portés par la gestion durable des eaux pluviales.

Contribuez vous aussi à la préservation de l'eau en adoptant des gestes simples :



Limiter les surfaces imperméabilisées en privilégiant des zones végétalisées et des revêtements perméables tels que des pavés infiltrants, des dalles aux joints engazonnées ou des résines poreuses.



Opter pour des cuves de récupération des eaux pluviales afin de réutiliser cette eau pour arroser votre jardin ou nettoyer vos outils et votre véhicule.



Déconnecter vos gouttières du réseau et laisser les eaux pluviales provenant de votre toiture s'infiltrer dans votre terrain, permettant ainsi la recharge des nappes.



Des exemples de techniques d'infiltration des eaux pluviales sont disponibles dans le nouveau « [Guide pratique pour la gestion des eaux pluviales en domaine privé](#) » sur le site internet du SDEA.



Opération Travaux d'Automne

Retrouvons nous à la Mairie !

avec le concours du Conseil Municipal des Enfants

Équipés de vêtements qui ne craignent rien,
de vos plus beaux gants de jardinage le

Samedi 18 octobre 2025

À partir de 9 heures

pour entretenir notre charmant village :

- ◇ Nettoyer le cimetière
- ◇ Tailler les haies
- ◇ Désherber

N'oubliez pas vos outils.

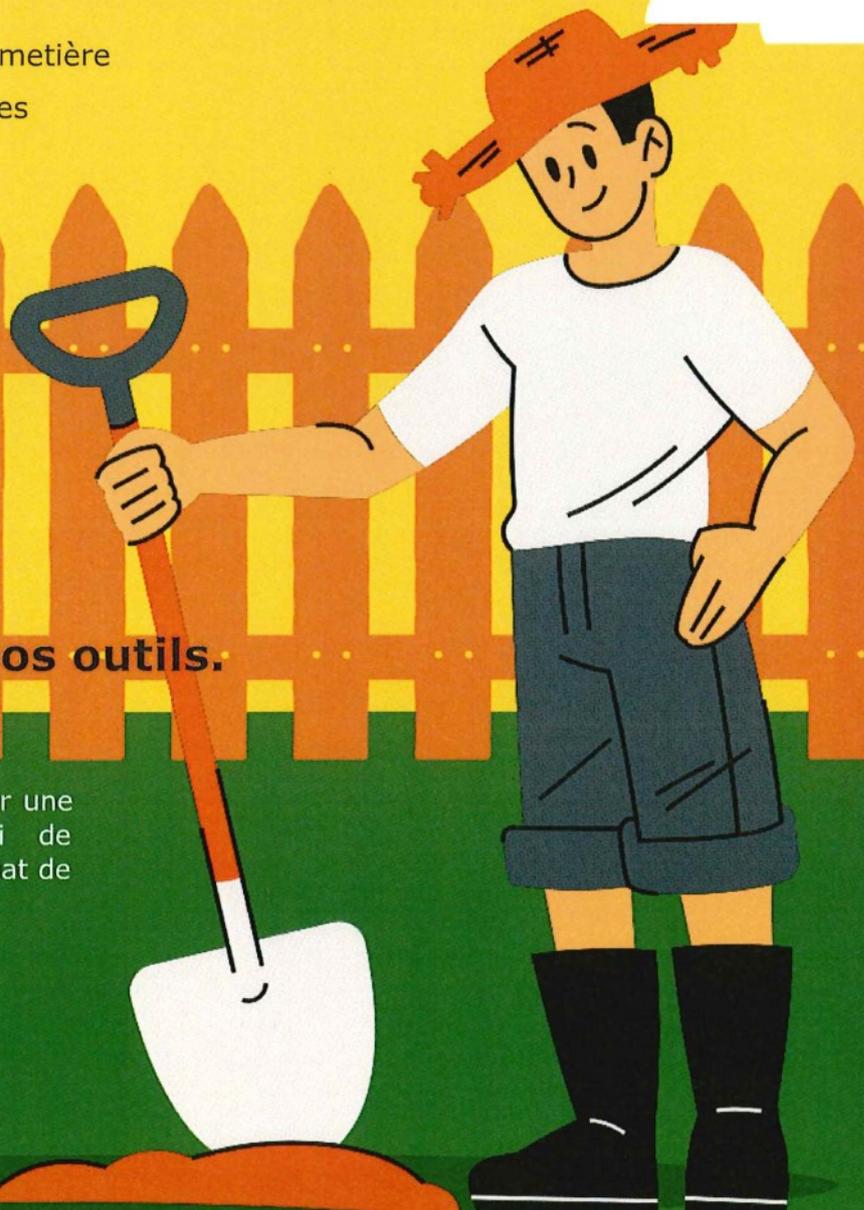
Si l'aventure vous séduit et pour une question d'organisation merci de vous inscrire auprès du secrétariat de la Mairie **avant le 14 octobre**



03 88 64 27 67



mairie@limersheim.net





Travaux de peinture
À la salle St Denis



Appel
aux Bénévoles

Samedis 8 et 15 Novembre
À partir de 9 heures



Que vous soyez expert du pinceau
ou simplement motivé,
votre aide sera précieuse !

Ensemble, redonnons des couleurs
à notre salle !

D'autres dates pourront être rajoutées
en cas de nécessité

Merci de vous signaler en mairie au 03 88 64 27 67
ou par mail mairie@limersheim.net





Ferme KIEFFER

La ferme Kieffer organise encore quelques événements cet automne avant que ne commence la saison des moissons de maïs et la récolte de l'osier début décembre:

- ⇒ Les soirées labyrinthe nocturne du 27/9, et les Spéciales Halloween des 24 et 25/10
- ⇒ Les journées Ateliers décorations de citrouilles programmées les 11, 15, 18, 22 et 29 octobre

Les réservations aux événements sont obligatoire et se font via notre billetterie en ligne sur le site <https://ferme-kieffer.sumupstore.com/>

Une 1/2 journée spéciale "liquidation de citrouilles" sera organisée le vendredi 31/10 de 13h30 à 18h00 afin de liquider les quelques dizaines de citrouilles n'ayant pas trouvé de propriétaire lors de nos ateliers décoration.

Une buvette avec des boissons chaudes sera proposé.



**VIENS DECORER
TA CITROUILLE**

**Les mercredis 15-22-29 et samedis
11 et 18 Octobre
de 10h à 12h et de 14h à 18h**

Après avoir choisi votre citrouille dans le champ voisin de la ferme, passer à l'atelier lavage, vous pourrez vous installer pour décorer votre citrouille à l'aide de feutres ou de gommettes !! Vous pourrez également découvrir les animaux de la ferme et profiter de l'espace jeux extérieur.

Tarif 12.00 €/enfant (avec 2 petites surprises) et 2.00 €/adulte
Les enfants restent sous la responsabilité des accompagnants.

!! PLACES LIMITEES A NOTRE PRODUCTION DE CITROUILLES !!
INSCRIPTION OBLIGATOIRE VIA BILLETTERIE EN LIGNE SUR
<https://ferme-kieffer.sumupstore.com>

Renseignements par sms au 06.06.66.96.87 ou fermekieffer@gmail.com

SCANNEZ MOI



Pour accéder à la billetterie

Ferme kieffer

SOIREE LABYRINTHE DE MAIS EN NOCTURNE



LES 24 et 25 Octobre « SPECIALES HALLOWEEN »

Soirée champêtre, dès 18h30, autour du feu, vous restaurerez avant d'explorer notre labyrinthe de maïs et de découvrir nos animaux. Déco Halloween, adapté aux enfants. Animation avec nos musiciens Gaël, Jean-Yves et Rebecca

Tarif réduit 10.00 € (3-9 ans) comprenant entrée à la soirée, accès au labyrinthe, 1 assiette de soupe de potimarron maison+ 1 knack

Tarif normal (à partir de 10 ans) 15.00 € comprenant entrée à la soirée, accès au labyrinthe, 1 assiette de soupe de potimarron maison+ 1 saucisse fumée

PLACES LIMITEES, BILLETTERIE EN LIGNE SUR LE SITE <https://ferme-kieffer.sumupstore.com> **Réservation confirmée par mail !**

INFORMATION AU 06.06.66.96.87 ou fermekieffer@gmail.com

Plus d'infos sur www.ferme-kieffer.fr ou notre page Facebook

N'OUBLIEZ PAS VOS LAMPES DE POCHE !!



Commémoration de l'Armistice

L'ensemble du Conseil Municipal vous invite à la commémoration de l'Armistice de la Première Guerre Mondiale, le **11 Novembre 2025, à 11h**, devant le Monument aux Morts. Les enfants du Conseil Municipal sont invités à participer activement à la cérémonie.

Un vin d'honneur sera servi à la salle des cérémonies pour clôturer cette cérémonie commémorative.



3^E ÉDITION

FORUM EMPLOI

DU CANTON D'ERSTEIN

DÉCOUVREZ LES OPPORTUNITÉS, RÉALISEZ VOS AMBITIONS

MARDI 14 OCTOBRE 2025

9H > 13H
ERSTEIN
Salle Herinstein - 5 rue du Vieux Marché

Plus d'infos sur Mes événements emploi

Venez rencontrer des employeurs et des organismes de formation !
Pensez à apporter plusieurs CV !
Transports allers-retours gratuits depuis la Gare d'Erstein (9h, 10h30)

Logos: Ville d'Erstein, ALSACE, La Région Grand Est, RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, France Travail, Le Réseau des Missions Locales, CAP EMPLOI

ATELIER D'ART THÉRAPIE

SÉNIORS

LES JEUDIS DE 14H À 16H

RDV Salle de la mairie

LES DATES 2025/26

18 Sept	20 Nov
2 Oct	4 Déc
16 Oct	18 Déc
6 Nov	8 Jan

INFORMATIONS

Inscription à la séance ou cycle
mairie de Hindisheim
03 88 64 26 22

Participation 2€ séance

Avec Valérie Ottenwelter
Coach professionnelle - Art Thérapeute

L'Atelier ça crée - 298 rue du fossé - 67150 Hindisheim
SIRET 89769308100019 - APE 7022Z

Soirée sur le TDAH

« C'est quoi ce Trouble du Déficit de l'Attention avec Hyperactivité ? »

le 9 octobre à 19h45

Maison Intercommunale des Services de Benfeld - Hémicycle

Entrée libre et gratuite

Logos: CPTS PAYS D'ERSTEIN, COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

La CPTS en partenariat avec les Relais Petite Enfance de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé d'Erstein, vous invite à une soirée d'information et d'échange autour du TDAH.

Les Associations



ACTIVITÉS ET ANIMATIONS au FOYER CLUB SAINT-DENIS en 2025-2026

Le foyer club Saint Denis a repris ses activités et vous propose pour cette nouvelle saison une belle palette d'activités

Pétanque : Les boulistes se retrouvent chaque lundi pour taquiner le cochonnet à partir de 14h au terrain de pétanque

Vélo : Les sorties se déroulent en période estivale une fois par mois..

Balade matinale : Chaque mardi matin l'on se retrouve à 9h, place de l'Église pour une promenade dans les environs

Sortie pédestre : Il s'agit d'une marche loisirs d'une dizaine de kilomètres 1 fois par mois.

Balade pédestre vosgienne : C'est une marche en période estivale sur le piémont vosgien 1 fois par mois l'après-midi..

Randonnées : sortie mensuelle à la journée avec repas tiré du sac dans le massif vosgien.

Informatique : l'activité bi-mensuelle se déroule dans la salle communale 2 fois par mois.

Le Bistrot des Bois : Un endroit convivial où l'on se retrouve pour boire un coup et rencontrer les villageois tous les samedis à partir de 9h.

Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues dans notre association pour renforcer l'équipe d'animation ou pour créer de nouvelles sections pour jeunes et adultes.

Renseignement ; GOETZ Sylviane : fcllimersheim067@gmail.com



Association pour le don de sang bénévole

L'association accueille volontiers de nouvelles forces vives.
Si vous voulez nous rejoindre pour promouvoir le don du sang dans une ambiance chaleureuse et conviviale, prenez contact avec

Christine DUSCH 06.21.00.44.10
ou
Sébastien HURSTEL 06.10.61.04.38



Souvenir de l'Afterwork 2024.

Concert d'orgue

Pour célébrer sa restauration

Eglise Saint-Denis

Samedi 11 octobre 2025 à 17h00



Au programme, des pièces de Bach, Mozart, etc. interprétées par Alexandre Krauffel, organiste, et les choristes des Chorales Sainte-Cécile, sous la direction de Véronique Mutschler



**BUVETTE ET PETITE RESTAURATION
A L'ISSUE DU CONCERT**



Le Bloc notes

Déchetterie d'Erstein

Lundi fermé

Mardi : de 13h00 à 17h55

Mercredi :
de 9h00 à 11h55
et de 13h00 à 17h55

Jeudi et vendredi :
de 13h00 à 17h55

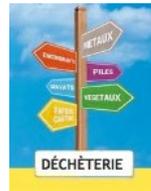
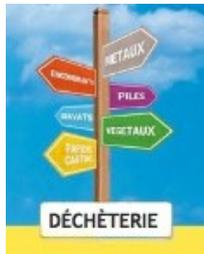
Samedi
de 09h00 à 11h55
et de 14h00 à 16h55

Dimanche : de 09h00 à 11H55

Accès :

L'accès se fait sur **présentation obligatoire d'un badge magnétique**. Présenté à la borne automatisée à l'entrée de la déchèterie, celui-ci vous permet l'accès au service aux heures d'ouverture du site.

Attention : L'accessibilité au site prend fin cinq minutes avant la fermeture



Déchetterie de Hindisheim

Pour vos déchets verts, bois et gravats la déchetterie décentralisée d'Hindisheim est ouverte :

Samedi
de 9h00 à 12h00

Lundi
de 16h00 à 18h00 (en été)

Mairie de Limersheim Horaires d'ouverture au public



Accueil du public :

Lundi de 09h00 à 12h00
Mardi de 09h00 à 12h00
Mercredi de 09h00 à 12h00
Jeudi de 09h00 à 12h00 et
de 16h00 à 19h00
Vendredi de 09h00 à 12h00

Permanence du maire et des adjoints :
Les jeudis de 18h00 à 19h00, avec
possibilité de rendez-vous.
(Pas de permanence au mois d'août)

 03 88 64 27 67

 mairie@limersheim.net



Prochains Conseils Municipaux

Lundi 3 novembre
Lundi 15 décembre



Qui ? Quand ? Quoi ? Numéro 49
Octobre 2025
édité par la Mairie de Limersheim

Informations institutionnelles : www.limersheim.fr

Brèves / news : www.facebook.com/communedelimersheim/

Informations Légales



Le Maire,


Stéphane SCHAAL